Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation
Direction générale
du développement pédagogique

16 – 4311 – 16

DOCUMENT D'INFORMATION

LE MATÉRIEL DIDACTIQUE DE BASE NÉCESSAIRE À L'ENSEIGNEMENT DU PROGRAMME D'ÉDUCATION AU CHOIX DE CARRIÈRE (INFORMATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE ET CONNAISSANCE DU MONDE DU TRAVAIL) 1re À 5e SECONDAIRE:

DEVIS

Direction du matériel didactique

Août 1982

87-01236/

LE MATÉRIEL DIDACTIQUE DE BASE NÉCESSAIRE À L'ENSEIGNEMENT DU PROGRAMME D'ÉDUCATION AU CHOIX DE CARRIÈRE (INFORMATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE ET CONNAISSANCE DU MONDE DU TRAVAIL) 1re À 5e SECONDAIRE:

DEVIS

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 1982

ISBN 2 – 550 – 05383 – 4

Dépôt légal – troisième trimestre 1982
Bibliothèque nationale du Québec.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 1

1. LE NOUVEAU PROGRAMME 3

1.1 Identification 5

1.1.1 Titre 5

1.1.2 Codes des programmes 5

1.1.3 Documents de référence 5

1.1.4 Échéances prévues 5

1.1.5 Type 6

1.1.6 Niveau 6

1.1.7 Âge des élèves 6

1.1.8 Nombre d'élèves 7

1.2 Caractéristiques du programme 7

1.2.1 Cadre conceptuel 7

1.2.2 Cadre fonctionnel 8

1.2.3 Spécificité 8

1.2.4 Structures 9

1.3 Le matériel didactique de base 9

1.3.1 Le manuel de l'élève 10

1.3.2 Le cahier d'exercices 10

1.3.3 Le livre du maître 10

1.3.4 Le matériel de classe 11

1.4 Autres considérations 11

1.4.1 Le matériel du centre d'information scolaire et professionnelle 11

1.4.2 Les professeurs généralistes 11

2. LE MANUEL DE L'ÉLÈVE 13

2.1 Généralités 15

2.1.1 Contenu du matériel 15

2.1.2 Arrangement des contenus 16

2.1.3 Traitement des éléments notionnels 16

2.2 Modules et unités 17

2.2.1 Une démarche d'apprentissage 17

2.2.2 Des exercices 18

2.2.3 Des suggestions d'activités 19

2.2.4 Un résumé 19

2.2.5 Une bibliographie 20

2.3 Contenus notionnels 20

2.3.1 Directive spécifique relative aux contenus notionnels portant sur les "stratégies décisionnelles" ... 21

2.3.2 Directive spécifique relative aux contenus notionnels portant sur le "monde scolaire" 21

2.3.3 Directive spécifique relative aux contenus notionnels portant sur le "monde du travail" 22

2.3.4 Directive spécifique relative aux contenus notionnels portant sur l'"identité personnelle" 24

2.4 Les caractéristiques matérielles 24

2.4.1 La couverture et la reliure 24

2.4.2 Les illustrations 25

2.4.3 La langue 26

2.4.4 Le format 26

2.5 Parties complémentaires du manuel de l'élève 27

2.5.1 Un glossaire 27

2.5.2 Un index 27

2.5.3 Une bibliographie 28

3. LE CAHIER D'EXERCICES 29

3.1 Généralités 31

3.1.1 Contenu et forme 32

3.1.2 Arrangement des contenus 33

3.1.3 Traitement pédagogique 33

3.2 Les caractéristiques matérielles 34

3.2.1 La couverture et la reliure 34

3.2.2 Les illustrations 34

3.2.3 La langue 35

3.2.4 Le format 35

4. LE LIVRE DU MAÎTRE 37

4.1 Les notions théoriques 39

4.1.1 Les fondements, les principes et les objectifs 39

4.1.2 Renseignements complémentaires 40

4.2 Les situations éducatives 41

4.2.1 Démarche méthodologique 41

4.3 L'évaluation 41

4.4 Le matériel audio-visuel 42

4.5 Bibliographie commentée 42

5. LE MATÉRIEL DE CLASSE 45

5.1 Contenu 47

5.2 Liens avec les autres matériels 47

6. LE MATÉRIEL COMPLÉMENTAIRE 49

6.1 Les jeux éducatifs 51

CONCLUSION 53

INTRODUCTION

Le présent texte fait suite à la publication par le ministère de l'Éducation d'un nouveau programme d'éducation au choix de carrière destiné aux élèves de 1ère à 5e secondaire. Il a pour fonction de préciser les conséquences de ce programme sur le matériel didactique nécessaire à son application. Il constitue en quelque sorte les instructions du Ministère relatives au matériel didactique de base en éducation au choix de carrière.

La décision de formuler de telles instructions découle de la politique énoncée par le Ministre de l'éducation en 1979 dans le document intitulé L'École québécoise, énoncé de politique et plan d'action. On y trouve au chapitre IX plusieurs considérations sur le matériel d'enseignement, en particulier l'affirmation de la volonté ministérielle de rendre disponible aux élèves et aux maîtres le matériel d'enseignement nécessaire aux apprentissages.

Plus spécifiquement, il y est fait mention de manuel de base. Pour chaque matière, et dans le contexte des devis, nous traiterons de ce concept sous l'expression de MATÉRIEL DIDACTIQUE DE BASE (par opposition à MATÉRIEL DIDACTIQUE COMPLÉMENTAIRE).

Est dit MATÉRIEL DIDACTIQUE DE BASE un matériel conçu expressément pour une clientèle en situation d'apprentissage et considéré nécessaire à l'enseignement d'un programme donné. Il est soit d'usage individuel - et, dans ce cas, correspond généralement à l'ensemble des objectifs obligatoires d'un programme; soit d'usage collectif - et, dans ce cas, il ne correspond pas nécessairement à l'ensemble des objectifs du programme. En pratique, et selon les programmes, le matériel didactique de base comprend un manuel de l'élève (ou l'équivalent), un guide du maître et, souvent, du matériel de divers types à l'usage de la classe (affiches, cartes, fiches, etc.).

Est dit MATÉRIEL DIDACTIQUE COMPLÉMENTAIRE un matériel conçu expressément pour une clientèle en situation d'apprentissage. Ce matériel est

considéré d'emploi facultatif dans le cadre de l'enseignement d'un programme donné. Il est d'usage individuel ou collectif et doit répondre aux normes générales de qualité édictées par le ministère de l'Éducation, de même qu'aux orientations fondamentales d'un programme donné. En pratique, cette catégorie recouvre toutes sortes de matériel dont la caractéristique commune est de ne toucher qu'à certains éléments d'un programme. Le MATÉRIEL COMPLÉMENTAIRE a surtout des fonctions telles la mise en situation, l'approfondissement, l'enrichissement, la récupération, l'individualisation, etc.

Le présent devis ne formule que des instructions relatives au MATÉRIEL DIDACTIQUE DE BASE. Les auteurs de matériel entrant dans la catégorie COMPLÉMENTAIRE voudront bien se référer à d'autres documents du Ministère: programme, guides pédagogiques, publications à propos du S.I., des stéréotypes discriminatoires, de la qualité linguistique, etc., disponibles par l'intermédiaire de la Direction du matériel didactique.

Rappelons que la rédaction du présent devis a été assurée par un spécialiste de l'information scolaire et professionnelle qui a procédé, à différentes étapes de son travail, à de nombreuses consultations auprès de personnes oeuvrant dans le domaine.

1. LE NOUVEAU PROGRAMME

1.1 IDENTIFICATION

1.1.1 TITRE

Éducation au choix de carrière (Information scolaire et professionnelle et connaissance du monde du travail).

1.1.2 CODES DES PROGRAMMES

1ère sec.: 106-111; 2e sec.: 106-210(*); 3e sec.: 106-310(*) 4e sec.: 106-410(*); 5e sec.: 106-510(*).

1.1.3 DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- DIRECTION GÉNÉRALE DU DÉVELOPPEMENT PÉDAGOGIQUE, Programme d'études, secondaire, Éducation au choix de carrière (Information scolaire et professionnelle et connaissance du monde du travail), décembre 1981, 16-3800. Sera cité, dans la suite du présent document, sous l'appellation "Le Programme".

- DIRECTION GÉNÉRALE DU DÉVELOPPEMENT PÉDAGOGIQUE, Guide pédagogique du programme d'éducation au choix de carrière (Information scolaire et professionnelle et connaissance du monde du travail), version préliminaire, 1981, (à venir), 16-3800-01. Sera cité, dans la suite du présent document, sous l'appellation "Le Guide pédagogique (1981)".

1.1.4 ÉCHÉANCES PRÉVUES(**)

Mai 1982: Lancement officiel.

(*) Sujets à changement.

(**) D.G.D.P., Calendrier d'application des nouveaux programmes d'études..., mai 1981, code 16-0071.

Juillet 1982: Application possible en 1ère secondaire.

Juillet 1983: Application obligatoire en 1ère secondaire.

Juillet 1984: Application obligatoire en 2e et 3e secondaire.

Juillet 1985: Application obligatoire en 4e secondaire.

Juillet 1986: Application obligatoire en 5e secondaire.

1.1.5 TYPE

Programme d'études obligatoire à raison de quelque vingt-cinq heures par année (1 crédit pour chacune des cinq années du niveau secondaire)(*).

1.1.6 NIVEAU

De la 1ère à la 5e année du niveau secondaire inclusivement.

1.1.7 ÂGE DES ÉLÈVES

De 12 à 18 ans.

(*) D.G.D.P., Règlement concernant le régime pédagogique du secondaire, 1981, code 16-0662-01.

1.1.8 NOMBRE D'ÉLÈVES(*)

	1ère	2e	3e	4e	5e
1981-1982	79096	80160	84290	92356	96025
1982-1983	77676	78305	80160	84290	86815
1983-1984	75632	76899	78305	80160	79233
1984-1985	68956	74876	76899	78305	75350

Ces projections de clientèle des commissions scolaires du Québec produites par la Direction des études économiques et démographiques du ministère de l'Éducation comprennent les élèves francophones et les élèves anglophones dans la proportion approximative de 84% - 16%.

Elles comprennent aussi les élèves de l'enseignement général et les élèves de l'enseignement professionnel.

À titre d'indication, les chiffres de clientèles 1980-1981 démontrent qu'en 3e secondaire, quelque 12% des élèves étaient inscrits à l'enseignement professionnel, alors que cette proportion passe à quelque 40% en 4e et 5e secondaire.

1.2 CARACTÉRISTIQUES DU PROGRAMME

1.2.1 CADRE CONCEPTUEL

Le programme a été conçu à partir d'une approche systémique

(*) Ces chiffres n'incluent pas les clientèles du secteur privé.

et d'un modèle cybernétique(*) qui permettent de comprendre les interactions individu-environnement et d'appliquer les interventions pédagogiques conformes aux structures internes des individus et à leurs processus, ce qui doit les amener à s'adapter à l'environnement. Dans cette perspective, les interventions toucheront à la fois les habiletés cognitives, les attitudes et les connaissances.

1.2.2 CADRE FONCTIONNEL

La pédagogie expérientielle de situation(**) est privilégiée. Les consignes et les procédures pédagogiques prennent ici toute leur signification et leur importance en ce qu'elles utiliseront le vécu de l'élève pour influencer le fonctionnement de ses structures internes en vue de son apprentissage et de son adaptation.

1.2.3 SPÉCIFICITÉ

Le programme d'éducation au choix de carrière se distingue du programme de formation personnelle et sociale en ce que ce dernier met l'accent sur les résultats, chez l'individu, des interactions entre lui-même et son environnement alors que le premier, basé sur la résolution de problèmes, met l'accent sur les choix scolaires et professionnels progressifs que l'élève aura à effectuer au cours de sa carrière scolaire et pendant sa carrière professionnelle.

(*) Le Programme, pp. 12-14; Le Guide pédagogique (1981), pp. 4 et 6.

(**) Le Programme, p. 14; Le Guide pédagogique (1981), pp. 4, 5 et 5a.

1.2.4 STRUCTURES

Les objectifs et les éléments notionnels hiérarchisés du programme suivent les étapes du développement "vocationnel" identifiées par les quatre types de comportements(*): exploration de soi et de l'environnement en 1ère et 2e secondaire, cristallisation de ses connaissances en 3e secondaire, spécification de ses préférences en 4e secondaire et réalisation de ses décisions et de ses choix en 5e secondaire.

Les éléments notionnels concernent quatre domaines: les stratégies décisionnelles (résolution de problèmes), le monde scolaire, le monde du travail et l'identité personnelle.

Chacun des cinq degrés du niveau secondaire comprend un certain nombre d'unités, organisées de façon séquentielle et réparties dans les quatre domaines de contenus notionnels identifiés ci-haut.

À ce sujet, on aura avantage à se référer à l'édition préliminaire du guide pédagogique(**).

1.3 LE MATÉRIEL DIDACTIQUE DE BASE

PRESCRIPTION 1

Le matériel didactique nécessaire à l'application de ce programme com-

(*) Le Programme, pp. 15 et 17; Le Guide pédagogique (1981), pp. 8-9 et 10.

(**) Pp. 26 à 28, pour la 1ère secondaire, pp. 52 à 54, pour la 2e secondaire, pp. 79 à 81, pour la 3e secondaire, pp. 109 à 111 pour la 4e secondaire et pp. 137 à 139, pour la 5e secondaire.

prendra, pour chacun des degrés (ou des types de comportements[*]):

- un manuel de l'élève;
- un cahier d'exercices et d'activités;
- un livre du maître;
- du matériel de classe.

1.3.1 LE MANUEL DE L'ÉLÈVE

Les manuels de l'élève traitera des objectifs décrits dans le programme pour chacun des degrés selon la séquence de la démarche pédagogique préconisée par ce programme.

1.3.2 LE CAHIER D'EXERCICES

Le cahier d'exercices proposera des exercices reliés aux objectifs décrits dans le programme, en accord avec la pratique de la pédagogique expérientielle de situation.

1.3.3 LE LIVRE DU MAÎTRE

Chaque manuel de l'élève, quelle qu'en soit la forme, sera accompagné d'un livre du maître. Le livre du maître sera construit pour servir de guide d'application du programme et d'utilisation du manuel et du cahier d'exercices des élèves. Il sera conçu pour aider le maître dans son action auprès des élèves, en accord avec la méthodologie du programme.

(*) Le Programme, p. 15. Cette façon de présenter les objectifs et les contenus du programme, par degré ou par type de comportements, permettrait à l'élève de "visualiser" les étapes de son développement "vocationnel".

1.3.4 LE MATÉRIEL DE CLASSE

Le matériel de classe est celui qui est utilisé de façon collective; on n'en retrouve qu'un (1) (ou qu'un nombre restreint) exemplaire dans la classe. Le matériel de classe produit favorisera l'atteinte d'un ou de plusieurs objectif(s) préconisés par le programme; son utilisation sera prévue et commentée dans le livre du maître et le manuel de l'élève.

1.4 AUTRES CONSIDÉRATIONS

1.4.1 LE MATÉRIEL DU CENTRE D'INFORMATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE

Il existe déjà une quantité relativement importante de documents d'information scolaire et professionnelle auxquels les élèves ont accès dans les classes-centres d'information scolaire et professionnelle de la grande majorité des écoles secondaires du Québec.

Il s'agit de prospectus généraux et particuliers de diverses institutions d'enseignement, de monographies de programmes de formation et de fonctions de travail et de divers documents connexes (documents d'information relatifs au système scolaire québécois, à l'aide financière aux étudiants, au monde du travail...). Les auteurs de matériel didactique devraient tenir compte de l'existence et de l'accessibilité de ces documents.

1.4.2 LES PROFESSEURS GÉNÉRALISTES

La contrainte majeure pour les auteurs est liée aux professeurs. Il arrivera que des maîtres qui ne sont pas des spécialistes

de l'information scolaire et professionnelle aient à enseigner ce programme. Les instruments mis à leur disposition devraient donc être assez complets pour leur permettre de suivre le programme et de guider convenablement les élèves.

2. LE MANUEL DE L'ÉLÈVE

2.1 GÉNÉRALITÉS

Le programme présente les objectifs des modules et des unités par degré de façon séquentielle et hiérarchique tout en respectant les étapes du développement "vocationnel" des élèves, de l'exploration à la réalisation en passant par les étapes de la cristallisation et de la spécification.

Il privilégie aussi la pédagogie expérientielle de situation qui permet au maître d'agir conformément au fonctionnement interne de l'élève qui apprend et développe son savoir, son savoir-faire et son savoir-être.

2.1.1 CONTENU DU MATÉRIEL

PRESCRIPTION 2

> Le matériel imprimé produit pour les élèves prendra la forme de volumes dont le contenu couvrira tous les objectifs terminaux à l'aide des objectifs intermédiaires et des contenus notionnels présentés de façon séquentielle.

PRESCRIPTION 3

> Quelle que soit la façon de présenter les contenus notionnels, on devra tenir compte des dimensions affective et cognitive(*).

(*) Le Guide pédagogique (1981), p. 8.

2.1.2 ARRANGEMENT DES CONTENUS

En plus d'être présentés de façon séquentielle (structure verticale hiérarchique), les objectifs de chacun des degrés sont regroupés en modules avec objectifs de module et touchent les quatre types de contenus notionnels de l'information scolaire et professionnelle (structure horizontale): les stratégies décisionnelles, le monde scolaire, le monde du travail et l'identité personnelle.

Les élèves progressent ainsi d'un module à l'autre et d'un degré à l'autre et le manuel de l'élève devra tenir compte de cette structuration horizontale et verticale des objectifs terminaux par les rappels des apprentissages antérieurs et l'annonce de ceux à venir(*).

PRESCRIPTION 4

Le manuel de l'élève devra tenir compte de la structuration horizontale et verticale des objectifs terminaux du programme et les présenter dans les mêmes séquences modulaires.

2.1.3 TRAITEMENT DES ÉLÉMENTS NOTIONNELS

Chacune des unités comporte des attitudes et des habiletés à développer et des éléments notionnels à acquérir.

Et c'est dans la façon de présenter les contenus notionnels, par le moyen de situations éducatives tel que privilégié par le programme, que les élèves peuvent le mieux atteindre les objectifs terminaux et intermédiaires.

(*) Le Guide pédagogique (1981), p. 24.

PRESCRIPTION 5

Tous les contenus notionnels devront être présentés dans la perspective d'un traitement pédagogique expérientiel de situation éducative par le maître.

2.2 MODULES ET UNITÉS

La programmation des unités est à la fois horizontale et verticale. Horizontalement, les unités sont regroupées en modules et chaque module comporte un objectif spécifique.

Le guide pédagogique précise très clairement ces concepts et leur situation relative pour chacun des degrés. Les auteurs de manuels devront s'y référer(*).

2.2.1 UNE DÉMARCHE D'APPRENTISSAGE

La démarche d'apprentissage prévue pour l'application du programme d'éducation au choix de carrière est essentiellement centrée sur le vécu de l'élève dans une perspective de développement et de croissance.

Et c'est l'approche systémique et le modèle cybernétique qui servent d'assises à l'élaboration et à la mise en oeuvre de toute situation éducative visant l'atteinte de chacun des objectifs terminaux.

(*) Le guide pédagogique (1981), p. 25 et ss.

PRESCRIPTION 6

Pour respecter l'esprit du programme, les auteurs de manuels devront présenter chacun des objectifs terminaux sous forme de situation éducative à vivre par les élèves.

Les concepteurs de manuels auront avantage à consulter les chapitres 1 et 2 du guide pédagogique, chapitres relatifs à la pédagogie du programme et à la démarche méthodologique.

2.2.2 DES EXERCICES

PRESCRIPTION 7

Le manuel devra comprendre, pour chacun des objectifs terminaux, au moins un (1) exercice destiné à faciliter l'atteinte de cet objectif.

Ces exercices favoriseront l'acquisition de notions ou le développement d'habiletés dans la perspective où le maître aura à évaluer le degré de réussite et de progression des élèves dans le cheminement déterminé par le programme.

PRESCRIPTION 8

La présentation des exercices suggérés ne devra pas inciter l'élève à écrire dans le manuel; le manuel doit pouvoir servir plus d'une année.

Les réponses et les éléments de solution des exercices, s'il y a lieu, pourraient se retrouver à la fin du manuel ou du livre du maître.

2.2.3 LES SUGGESTIONS D'ACTIVITÉS

PRESCRIPTION 9

Le manuel de l'élève devra aussi comprendre, pour chacun des objectifs terminaux, au moins une (1) suggestion d'activités.

Ces suggestions pourront, par exemple, permettre de répondre aux exigences de la constante mise à jour des notions changeantes et variables, particulièrement dans les types de contenus relatifs au monde du travail.

Les auteurs de manuels destinés aux élèves devront tenir compte des changements et variations constantes qui affectent surtout les notions relatives au monde scolaire et au monde du travail. Ainsi, les situations éducatives, les exercices et les activités qui toucheront ces deux types de contenus notionnels devront sensibiliser les élèves à ces variations et à la nécessité de mises à jour régulières.

2.2.4 UN RÉSUMÉ

PRESCRIPTION 10

Chaque module, et de préférence chaque unité, devra comprendre un résumé des éléments traités et du vécu du module ou de l'unité.

Ce résumé devra être conçu de façon à permettre à l'élève de revoir ou de revivre les situations vécues en regard des objectifs terminaux et à faciliter la mémorisation des contenus notionnels autant que l'intégration des attitudes et des habiletés visées. Selon la fonction qu'on lui attribuera, il pourra prendre la forme soit d'un texte, soit d'une liste, soit d'un tableau, soit d'un schéma.

2.2.5 UNE BIBLIOGRAPHIE

À la fin de chacun des modules ou à la suite du traitement d'une unité qui s'y prête davantage, il est suggéré d'ajouter une bibliographie commentée référant particulièrement à des publications normalement disponibles dans un centre d'information scolaire et professionnelle d'école secondaire.

2.3 CONTENUS NOTIONNELS

Les directives précédentes de même que les documents de référence (cf. 1.1.3) situent l'esprit dans lequel devra être élaboré le manuel de l'élève. Certaines précisions doivent cependant être apportées quant aux types de contenus notionnels(*).

PRESCRIPTION 11

Tous les contenus notionnels associés aux objectifs intermédiaires et terminaux devront être traités dans le manuel de l'élève selon l'esprit

(*) Les objectifs terminaux et intermédiaires de même que les contenus notionnels sont obligatoires: Le Programme, p. 24.

de la pédagogie expérientelle de situation et en tenant compte de l'enchaînement hiérarchique des objectifs terminaux.

2.3.1 DIRECTIVE SPÉCIFIQUE RELATIVE AUX CONTENUS NOTIONNELS PORTANT SUR LES "STRATÉGIES DÉCISIONNELLES"

C'est en faisant des choix successifs, compte tenu de ce qu'il est et devient dans son environnement, que l'élève progresse dans sa carrière scolaire et évoluera dans sa carrière professionnelle.

PRESCRIPTION 12

Le traitement des unités relatives aux stratégies décisionnelles sera fait en fonction des modes de pensée associés aux comportements manifestés tels que définis dans le guide pédagogique.

Ainsi, l'élève réalisera des activités d'apprentissage conformes aux stades de son développement dans la perspective de choix scolaires et professionnels éclairés.

2.3.2 DIRECTIVE SPÉCIFIQUE RELATIVE AUX CONTENUS NOTIONNELS PORTANT SUR LE "MONDE SCOLAIRE"

L'école, c'est le milieu habituel de vie des élèves; le système scolaire, c'est l'ensemble des programmes structurés de formation qui sont offerts aux jeunes et aux adultes pour leur permettre de réaliser leurs objectifs de formation. Le matériel devrait notamment indiquer les implications:

- du nouveau régime pédagogique et des nouvelles règles de sanction des études pour le secondaire(*);

- des nouvelles règles d'admissibilité aux C.E.G.E.P.

PRESCRIPTION 13

Les objectifs terminaux relatifs au monde scolaire seront traités dans la perspective de familiariser les élèves avec les différentes possibilités offertes par le système scolaire québécois.

2.3.3 DIRECTIVE SPÉCIFIQUE RELATIVE AUX CONTENUS NOTIONNELS PORTANT SUR LE "MONDE DU TRAVAIL"

Contrairement au monde scolaire que les élèves connaissent un peu mieux pour y évoluer quotidiennement, le monde du travail leur est pratiquement inconnu ou, au mieux, les connaissances qu'ils en ont sont très limitées, superficielles et souvent colorées de préjugés et de stéréotypes.

Les stéréotypes sexistes sont de ceux qui persistent, ce qui peut avoir comme conséquence d'influencer, pour l'un ou pour l'autre sexe, le choix d'une carrière: tel travail convient mieux (traditionnellement) aux filles, tel autre aux garçons, etc. En plus d'éviter de reproduire les schémas sexistes les plus courants dans ce domaine, les auteurs de manuels pourraient participer, par le biais

---

(*) D.G.D.P., Règlement concernant le régime pédagogique du secondaire, 1981, code 16-0662-01, p. 6 et ss. et p. 49 et ss.

d'activités spécifiques, au désamorçage de certains préjugés et à l'élimination de certains stéréotypes(*).

PRESCRIPTION 14

Les auteurs de manuels scolaires éviteront de reproduire les schémas sexistes et raciaux et assureront un équilibre dans la présentation des modèles offerts aux élèves.

Les éléments de connaissances relatifs aux professions et aux réalités qui en influencent l'exercice devront être développés en fonction de la grande importance qu'ils revêtent quant à leurs répercussions sur les choix scolaires.

PRESCRIPTION 15

Les objectifs terminaux relatifs au monde du travail devront être traités en tenant compte de la situation économique du Québec et en fonction d'une vision réaliste et objective des possibilités offertes aux jeunes à moyen et à long terme.

On aurait avantage à tenir compte de l'existence de plusieurs productions documentaires de ministères et organismes normalement accessibles dans les centres d'information scolaire et professionnelle des écoles secondaires et des possibilités d'exploration offertes par le milieu scolaire et le milieu socio-économique.

(*) DIRECTION DU MATÉRIEL DIDACTIQUE, Grille d'analyse des stéréotypes discriminatoires dans le matériel didactique imprimé, édition révisée, mars 1982, 157 pages, code AE-820305.

2.3.4 DIRECTIVE SPÉCIFIQUE RELATIVE AUX CONTENUS NOTIONNELS PORTANT SUR L'"IDENTITÉ PERSONNELLE"

Comme le spécifie bien le programme, "l'élève se motive à acquérir, organiser, analyser, évaluer et intégrer l'information quand il peut la relier à lui-même, à sa personnalité," à ses caractéristiques personnelles. Et c'est dans la mesure où il y retrouvera des éléments de réponse à ses propres besoins ressentis que l'élève progressera de façon satisfaisante pour lui-même dans sa carrière scolaire, vers sa carrière professionnelle.

PRESCRIPTION 16

Le traitement des contenus notionnels relatifs à l'identité personnelle sera fait en fonction de la motivation personnelle à développer chez chacun des élèves et de son intéressement à l'égard du développement des caractéristiques positives de sa personne.

2.4 LES CARACTÉRISTIQUES MATÉRIELLES

2.4.1 LA COUVERTURE ET LA RELIURE

Les couvertures devraient être assez résistantes pour permettre l'utilisation des manuels par des élèves différents pendant au moins trois ou quatre ans sans réparation majeure.

Elles devraient être à la fois attrayantes et fonctionnelles.

PRESCRIPTION 17

Le manuel devra être solidement relié. Le minimum requis dans tous les cas sera une reliure cousue et collée.

PRESCRIPTION 18

On retrouvera, sur la couverture du manuel, son titre et, le cas échéant, le titre de la collection de laquelle il fait partie ainsi que l'indication de sa place dans la collection. Le titre du manuel figurera aussi sur l'épine.

2.4.2 LES ILLUSTRATIONS

Les illustrations que les concepteurs incluront devraient être réalistes et supporter les textes auxquels elles référeront.

Quelles soient réalistes (photographies...) ou symboliques, les illustrations devraient être de qualité et ajouter au contenu significatif du manuel.

PRESCRIPTION 19

Les illustrations devront se rapporter directement aux textes et devront être reliées à des informations dans le but évident d'améliorer la compréhension et la concrétisation d'un concept autrement abstrait.

2.4.3 LA LANGUE(*)

PRESCRIPTION 20

Tout en respectant les normes du français correct, le niveau de langue des manuels et les termes utilisés devront être adaptés à l'âge des élèves.

PRESCRIPTION 21

Les termes techniques ou les nouveaux mots introduits pour la première fois dans le texte seront mis en évidence par un moyen typographique approprié et définis dans le glossaire à l'aide d'exemples concrets.

2.4.4 LE FORMAT

Pour des considérations pratiques, le format des manuels de l'élève ne devrait pas dépasser 22 cm sur 27 cm (8½"sur 11") ni être inférieur à 14 cm sur 22 cm (5½" sur 8½").

(*) Les auteurs pourront consulter la publication suivante qui, même si elle s'adresse aux auteurs de manuels destinés aux élèves du primaire offre des pistes intéressantes pour ceux du secondaire:
DIRECTION DU MATÉRIEL DIDACTIQUE, La lisibilité des textes destinés aux élèves du primaire: guide pratique pour les auteurs de manuels scolaires, novembre 1981, code AE-811001.
Un guide semblable traitant des problèmes de lisibilité au niveau secondaire paraîtra incessamment (septembre 1982).

Par ailleurs, on s'attend à ce que le nombre de pages des manuels(*) ne dépasse pas 150 étant donné que le temps réservé à l'application de ce programme est limité à 25 heures/année (cf. 1.1.5).

2.5 PARTIES COMPLÉMENTAIRES DU MANUEL DE L'ÉLÈVE

2.5.1 UN GLOSSAIRE

PRESCRIPTION 22

Chacun des manuels de l'élève devra contenir un glossaire ou lexique où l'on retrouvera la définition des principaux termes utilisés.

2.5.2 UN INDEX

Un index en fin de manuel permet à l'élève et au maître de retrouver rapidement et facilement les endroits où l'on traite d'un sujet donné, d'une définition ou d'un objectif particulier. Un manuel qui contiendrait une telle table alphabétique(**) serait davantage utile et pratique.

(*) Le nombre de pages du manuel destiné aux élèves de 1ère et de 2e année du secondaire, dans le cas d'une production par "type de comportements", ne devrait pas dépasser 250.

(**) Il pourrait s'agir d'un index alphabétique et thématique organisé d'après les contenus notionnels...

2.5.3 UNE BIBLIOGRAPHIE

Une bibliographie commentée compléterait avantageusement un manuel de l'élève. Elle ajouterait, en les complétant, aux suggestions déjà faites en fin de modules ou d'objectifs particuliers dans une perspective d'enrichissement.

On pourrait encore retrouver, dans la bibliographie, une liste de publications biographiques relatives à différents secteurs de l'activité humaine.

3. LE CAHIER D'EXERCICES

3.1 GÉNÉRALITÉS

Parce que les objectifs du programme d'éducation au choix de carrière doivent être éminemment personnalisés et parce qu'un grand nombre de contenus notionnels devront être régulièrement mis à jour, on peut justifier la production de cahiers d'exercices ou cahiers d'intégration pour chaque élève des différents degrés de l'enseignement secondaire.

Ces cahiers devraient permettre aux élèves:

- d'intégrer et de personnaliser les contenus et les objectifs du programme;

- de faciliter leur retour sur certains éléments notionnels hiérarchiques reliés aux quatre types de contenus notionnels des stratégies décisionnelles, du monde scolaire, du monde du travail et de l'identité personnelle;

- la mise à jour régulière des éléments de connaissance variables;

- de conserver pour eux-mêmes l'essentiel des contenus notionnels en prévision de leurs décisions personnelles relatives à leur carrière scolaire autant qu'à leur carrière professionnelle.

Ces cahiers personnels aideraient aussi les maîtres à viser l'atteinte de l'ensemble des objectifs terminaux qui, rappelons-le, sont tous obligatoires.

Les cahiers permettraient également aux parents de suivre la progression de leur enfant dans son cheminement vers un choix de carrière et éventuellement de l'assister.

PRESCRIPTION 23

Les auteurs de manuels de l'élève devront rendre disponible, en même temps que le manuel, un cahier d'exercices ou d'intégration destiné à l'élève.

3.1.1 CONTENU ET FORME

La production de matériel périssable, cahiers d'exercices et d'activités, dont le coût est, dans la majorité des cas, défrayé par l'élève ou ses parents, doit répondre à certaines exigences. Entre autres, ce matériel ne doit pas comporter d'éléments de contenu qui sont normalement consignés dans le matériel réutilisable, manuel de l'élève ou guide du maître. Les cahiers d'exercices ou d'activités ne doivent présenter que les éléments nécessaires à la mise en marche d'un exercice ou d'une activité (consignes) et à sa réalisation (informations, sources d'informations disponibles). Le matériel périssable ne doit pas comporter d'espaces libres destinés à la réalisation d'activités "ouvertes" pouvant être effectuées sur un autre support moins dispendieux: feuilles mobiles...(ex.: une page blanche réservée à l'expression des sentiments ou des opinions d'après la consigne "Formule, décris tes sentiments, tes opinions à propos de..." serait à éviter).

PRESCRIPTION 24

Pour être approuvés, les cahiers d'exercices ou d'intégration:
- ne devront contenir que des éléments propres au matériel périssable: des consignes et les informations nécessaires et suffisantes à leur réalisation;

- ne contiendront aucun espace libre destiné à des activités "ouvertes", c'est-à-dire qui font appel à des interprétations, à des développements, à l'expression d'opinions ou de sentiments.

PRESCRIPTION 25

Le cahier de l'élève prendra la forme d'un simple cahier imprimé, dont le contenu en exercices d'intégration couvrira tous les éléments notionnels dans la séquence indiquée dans le programme.

3.1.2 ARRANGEMENT DES CONTENUS

PRESCRIPTION 26

Le contenu du cahier d'exercices devra être lié au contenu du manuel qu'il accompagne.

3.1.3 TRAITEMENT PÉDAGOGIQUE

PRESCRIPTION 27

Les exercices du cahier devront tenir compte du traitement pédagogique expérientiel de situation éducative qui constitue l'un des principes préconisés par le programme.

3.2 LES CARACTÉRISTIQUES MATÉRIELLES

Ces cahiers étant destinés à l'achat annuel aux frais des parents, les concepteurs devraient avoir comme première préoccupation d'en limiter les coûts tout en s'assurant de la qualité du contenu. La qualité du papier utilisé devrait cependant permettre aux élèves de réaliser les exercices écrits proposés sans danger de déchirure.

3.2.1 LA COUVERTURE ET LA RELIURE

La couverture et la reliure des cahiers n'ont pas à être aussi résistantes que celles des manuels puisqu'ils sont destinés à des usages différents.

PRESCRIPTION 28

Comme dans le cas des manuels, on retrouvera, sur la page couverture, le titre du cahier et, le cas échéant, le titre de la collection à laquelle il appartient ainsi que l'indication de sa place dans la collection.

PRESCRIPTION 29

Les cahiers seront brochés à cheval et perforés trois trous standard.

3.2.2 LES ILLUSTRATIONS

Si des illustrations réalistes ou symboliques sont incluses dans les cahiers d'exercices, elles devraient ajouter au contenu

significatif et viser clairement l'intégration du ou des objectifs ainsi traités. L'insertion d'illustrations ne devrait toutefois pas impliquer une hausse des coûts de production.

3.2.3 LA LANGUE

Voir l'article 2.4.3 du présent devis.

3.2.4 LE FORMAT

Voir l'article 2.4.4 du présent devis.

4. LE LIVRE DU MAÎTRE

PRESCRIPTION 30

En même temps que le manuel de l'élève et le cahier d'exercices d'un degré ou d'un type de comportement, les auteurs de matériel devront rendre disponible un livre du maître construit selon les exigences du présent devis.

La structure interne du livre du maître devrait être la même que celle du manuel de l'élève pour que les usagers puissent s'y retrouver facilement et rapidement.

PRESCRIPTION 31

Le livre du maître sera conçu pour servir de guide d'utilisation du manuel de l'élève et du cahier d'exercices.

4.1 LES NOTIONS THÉORIQUES

4.1.1 LES FONDEMENTS, LES PRINCIPES ET LES OBJECTIFS

On devrait retrouver, au début du livre du maître, des explications et des références utiles à la meilleure compréhension possible des fondements et principes du programme d'éducation au choix de carrière.

Les auteurs y expliqueraient la structure de la partie du programme concernée et y exposeraient les liens avec la partie de

l'année précédente, s'il y a lieu, et les suites qui seront données l'année suivante.

PRESCRIPTION 32

On devra retrouver, dans le livre du maître d'un degré donné, les liens avec les objectifs et les éléments notionnels acquis l'année précédente et les suites qui leur seront données l'année suivante, de façon à ce que le maître puisse situer clairement l'étape qu'il aura à franchir avec ses élèves pendant son année scolaire.

Le livre du maître devrait développer chacun des objectifs terminaux et intermédiaires dans la même séquence que le programme. Il devrait aussi développer les contenus notionnels en précisant clairement sous quel(s) aspect(s) et dans quelle limite chacun des objectifs et chaque portion du contenu est présenté selon le degré auquel il s'adresse.

PRESCRIPTION 33

La liste des objectifs terminaux en programmation horizontale et verticale devra se retrouver dans le livre du maître, qu'elle apparaisse ou non dans le manuel de l'élève.

4.1.2 RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Sans faire l'objet d'un traitement de type encyclopédique et exhaustif, les contenus notionnels devraient être suffisamment développés pour que des maîtres "généralistes" puissent en traiter de façon convenable avec leurs élèves.

On pourra, au besoin, référer à des volumes ou à des documents de références normalement accessibles dans un centre d'information scolaire et professionnelle ou que l'on pourra consulter ou acquérir dans une école secondaire.

4.2 LES SITUATIONS ÉDUCATIVES

4.2.1 DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE

PRESCRIPTION 34

Pour chacun des objectifs terminaux ou unités, le livre du maître comprendra au moins une situation éducative avec un commentaire de la démarche méthodologique à appliquer.

Cette situation devrait être accompagnée de suggestion(s) de situations éducatives que le maître pourrait utiliser pour l'atteindu même objectif et de commentaires relatifs à l'adaptation à faire selon les milieux.

Ainsi, un "rallye-école" utilisé pour l'atteinte de l'objectif 1.121 n'aurait pas la même portée significative dans une école de 300 élèves de premier cycle du secondaire que dans une école polyvalente de 2000 élèves.

4.3 L'ÉVALUATION

Il n'est pas obligatoire d'inclure des activités d'évaluation dans

le matériel didactique, même si de telles activités seraient utiles aux maîtres et aux élèves.

Les auteurs qui voudraient inclure des activités ou instruments d'évaluation dans le matériel qu'ils proposeront devront le faire en conformité avec la politique générale d'évaluation de la Direction de l'évaluation pédagogique(*).

4.4 LE MATÉRIEL AUDIO-VISUEL

Il existe des documents audio-visuels qui pourraient avantageusement illustrer des objectifs et des contenus notionnels du programme.

Il serait utile de retrouver, dans le livre du maître, une liste commentée de productions audio-visuelles, en indiquant pour chacune l'année de production et le ou les objectifs et notions illustrés que le maître pourrait enrichir ou présenter à l'aide d'une telle production.

4.5 BIBLIOGRAPHIE COMMENTÉE

Il serait très utile de retrouver, dans le livre du maître, une bibliographie commentée, classée selon les thèmes suivants: (1) méthodologie et fondements du programme; (2) les stratégies décisionnelles; (3) le monde scolaire; (4) le monde du travail; (5) l'identité personnelle.

(*) D.G.D.P., D.E.P., Politique générale d'évaluation pédagogique, secteur du préscolaire, du primaire et du secondaire, février 1981, code - 16-7500. Plusieurs des exercices du cahier d'exercices pourraient servir d'indicateurs aux enseignants en ce qui concerne l'évaluation des apprentissages et l'acquisition des contenus notionnels.

En plus de volumes disponibles en librairie ou en bibliothèque, cette bibliographie commentée pourrait inclure des publications de ministères du Gouvernement du Québec ou d'autres organismes publics et privés et des périodiques.

5. LE MATÉRIEL DE CLASSE

5.1 CONTENU

PRESCRIPTION 35

Le matériel de classe sera constitué de l'ensemble ou d'une portion des éléments suivants:

- sous forme d'affiches
  - . des tableaux-synthèses mettant en évidence les principales dimensions du monde scolaire;
  - . des tableaux abrégés illustrant le monde du travail;
  - . des tableaux de classification de la documentation relative à l'éducation au choix de carrière;
- sous forme de recueil, de fichier ou de dossier, des textes relatifs aux traits de personnalité, aux caractéristiques de personnes oeuvrant dans certains secteurs industriels, à la législation professionnelle, aux études collégiales et universitaires.

5.2 LIENS AVEC LES AUTRES MATÉRIELS

PRESCRIPTION 36

Le lien du matériel de classe avec les autres matériels, manuel de l'élève et livre du maître, devra être explicite.

6. LE MATÉRIEL COMPLÉMENTAIRE

6.1 LES JEUX EDUCATIFS

Les jeux éducatifs de toutes sortes font partie de cette catégorie. Aucun jeu donc ne saurait, en ce qui concerne le programme "Éducation au choix de carrière", appartenir à la catégorie "matériel de base".

Les auteurs qui désireraient présenter des jeux à titre de matériel complémentaire, se référeront à la définition de cette catégorie présentée au début du présent devis.

CONCLUSION

Il est opportun, croyons-nous, de rappeler ici que le présent texte est d'abord destiné aux concepteurs et aux producteurs de matériel didactique. Il prend toute sa signification et toute sa portée dans la mesure où le lecteur est bien au fait du programme et du guide pédagogique.

Ce texte a aussi comme fonction de servir de cadre de référence à l'évaluation du matériel didactique pour fins d'approbation. C'est dans cette double perspective qu'il a été rédigé. Le personnel de la Direction du matériel didactique sera toujours heureux de répondre à toute demande d'information sur l'un ou l'autre des éléments de ce devis.

****